MIALLET 2018

Boissonnie
Chatelavy
Durmareix
Feyte
Fougeras
Gatinelie
Graffeuille
Jambe de Banc
La Brousse
Lacaud
La Congerie
La Couchie
La Gratte
La Lande de Puyraud
Lambertie
La Nolphie
La Suderie
La Valette
Le Bois des Roses
Le Clocheton
Le Grand Clos
Le Petit Trois Cerisiers
Lepinotte
Le Salignier
Le Soleil
Les Parcs
Les Paroisses
Les Places
Les Rivaux
Les Thermes
Les Trois Cerisisers
Lordebert
Magnesse
Magoubert
Maine De Veyssieras
Maine Du Bost
Maison brulée
Maison rouge
Mamont
Massavy
Montechabroulet
Montericourt
Montibus
Moulin du blé
Pierre Brune
Pommerede
Puiffe
Puyraud
Veyssieras

Dans ce numéro

Le mot du maire 2
Etat civil 3
La vie de la commune 4
Vos démarches 6
L'Agence Postale 7
Le brûlage et l'élagage 8
La redevance initiative 10
Du côté de l'école 11
La paroles aux assos 12
Nos artistes 24
Un peu d'Histoire 26
Miallet autrefois 28
Vu dans le Sud Ouest 29
Jeux 30
Pratique 31

Le mot du maire

Les élus de la Communauté de Communes ayant organisé leur cérémonie des vœux à Miallet le 24 janvier, le Conseil Municipal n'a pas souhaité y associer les vœux communaux mais nous vous souhaitons très chaleureusement une bonne année 2019.

Le temps passe, les années filent. Quand une année commence, on espère qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. Nous sommes déjà à guère plus d'un an des élections municipales... A titre personnel, c'est cette année là que je souhaite à tous sereine.

Pour en revenir à 2018, des réalisations ont eu lieu en 2018 sur la commune. Tout d'abord des travaux de voirie.
Les routes de Pommerede, de Lacaud, la rue du Château ont été refaites ainsi que l'évacuation des eaux pluviales Rue Ste Marie. Des chemins ruraux accédant à des habitations ont été remis en état à Chatelavy et à Masmont. Du matériel (girobroyeur) a été acheté pour gagner en efficacité.
Concernant les bâtiments, l'année 2018 a été marquée par les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale et l'achat du bâtiment Sarlande pour l'installation de la Boulangerie Pâtisserie.
N'oublions pas bien sûr les travaux d'entretien et de rénovation de nos logements, nos bâtiments publics. Les travaux d'accessibilité vont se poursuivre. Les travaux de changement de toutes les fenêtres et portes du bâtiment Mairie sont engagés. Cela favorisera ainsi une économie énergétique.

En 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, respectant ainsi le choix de l'ensemble des écoles de la Communauté de Communes, pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours. Un Centre de Loisirs est maintenant ouvert dans notre village le mercredi matin. De nombreuses activités y sont proposées aux enfants.
En 2019, notre école se lance dans un projet d'échange scolaire avec une école italienne. Les enfants iront à Florence en avril. Les correspondants italiens viendront aussi à Miallet. Quelle belle aventure que nous devons à leur enseignante !

En 2018, le Conseil a accepté le leg de Mme Bougeault. La commune est maintenant propriétaire d'un commerce et de deux appartements à Paris. Les banques n'ont toujours pas, à ce jour, débloqué les fonds des comptes de cette dame. Cela viendra, nous l'espérons, sous peu... En tout cas nous ne pouvons qu'avoir une pensée pour cette généreuse donatrice.

Dans quelques jours, nous prendrons le temps d'échanger avec les riverains et les services du Département sur le projet d'aménagement de l'avenue de Limoges afin de trouver une solution acceptable par tous, conscients que nous sommes des nuisances.

Le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est dans sa première phase d'élaboration. Ce document qui remplacera la Carte Communale peut être lourd de conséquences sur les demandes de construction à venir. Je vous invite à déposer vos observations dans un registre prévu à cet effet et ouvert en mairie.

Dans l'attente de vous rencontrer, notamment à l'occasion de l'inauguration de l'Agence Postale et de la Boulangerie où nous partagerons le verre de l'amitié et bien cordialement,

Dominique Marceteau

Etat civil

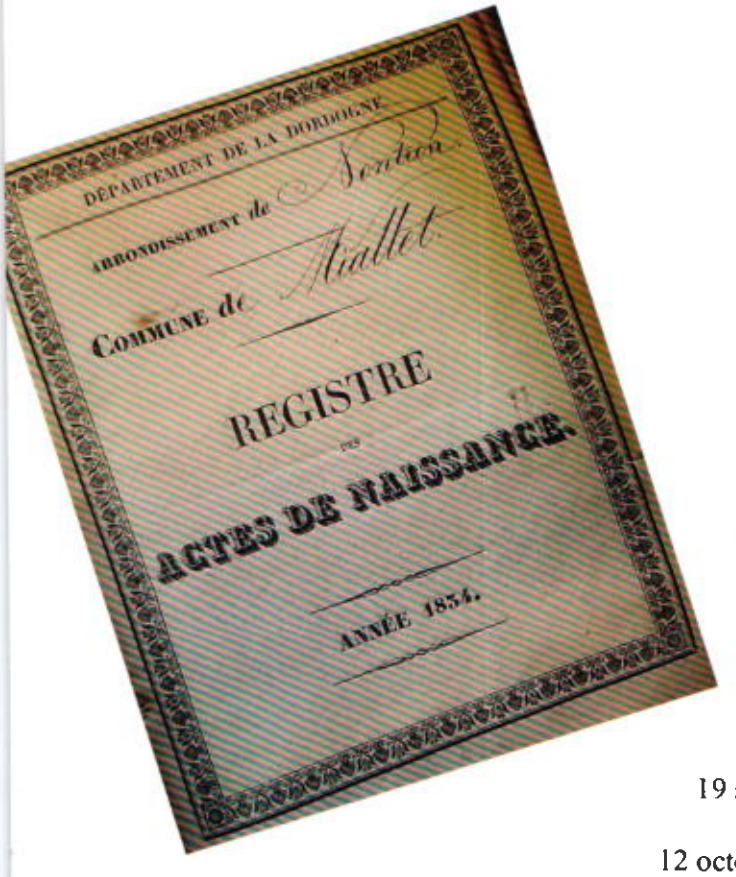

NAISSANCES:

Gabrielle PARTONNAUD-MEYER, le 13 septembre
Gaïa SENARD-LATRON, le 16 octobre
Ilyana GREGORI, le 11 Décembre

MARIAGES:

20 janvier Sabine CALIS et Didier BEAUBATIE
7 avril Patricia DESPORT et Cyril MORENO
12 mai Danièle RANVEAU et Gérard RAFFIER
7 juillet Annie MAUBLANC et Hervé PRELADE
18 août Sylvie CALENDREAU et Michel NADAUD
18 août Yann DELOMPRE et Baptiste MARCETEAU

DECES:

22 janvier Renée PETITCOULAUD, épouse SEBASTIEN
22 février Michel Henri DELENCLOS
11 avril Paul TARAUD
11 juin Léon CHAZELAS
6 juillet Maxime MORTESSAGNE
12 juillet Pascaline FIGLIOLINI, épouse RAGOT
22 juillet Josette BRACHET, épouse GAUTHIER
19 septembre Germaine MONTALESCOT, épouse AUDEBERT
24 septembre Jean Raymond BRACHET
12 octobre Paulette Janine Marie Louise VOISIN, épouse ANDRIEUX
18 novembre Yvette GUILLOUT, épouse CHABEAUDIE
30 décembre Paulette Yvonne BARRET, épouse CHAZELAS

M. Smith : « Il y a une chose que je ne comprends pas. Pourquoi à la rubrique de l'état civil, dans le journal, donne-t-on toujours l'âge des personnes décédées et jamais celui des nouveau-nés ? »

Info pratique

Les administrés peuvent venir écouter les débats lors des conseils municipaux

Au registre des délibérations du conseil municipal cette année

En bref... mais vous pouvez si vous le souhaitez en retrouver l'intégralité en mairie.

18 janvier:	Vote Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24. Vote Création d'une Agence Postale
20 février:	Vote Opération d'investissement d'éclairage public rue de l'Hippodrome Vote La Mairie sera porteur financier du projet Erasmus pour l'école Vote Changement des horaires de l'éclairage public (extinction à 22h , rallumage à 6h30 pour le bourg et 22h pour le reste de la commune et du 15/05 au 10/09 extinction à 23h rallumage à 6h à pour le bourg et extinction à 23 h pour le reste de la commune)
21 mars:	Vote Retour à la semaine de 4 jours pour les rythmes scolaires
6 avril:	Vote des taux de fiscalité (augmentation de 1%) Vote Concernant la location de la Salle des Fêtes, vote d'une caution de 100€ en cas de désistement et de 80€ pour ménage Vote Adhésion à ATD 24 (études de faisabilité des projets, rédaction d'actes administratifs)
17 avril:	Vote Acceptation du leg de Mme BOUGEAULT Vote des comptes de gestion et administratif pour 2017; affectation des résultats Vote du Budget primitif
29 mai:	Vote des subventions aux associations (4940€). Elles seront versées sur présentation du Bilan financier. Vote de subventions pour voyage scolaire (150€ pour voyage école de Chalais et 80€ par collégien Vote de l'achat du bâtiment « Sarlande » pour 80000€
16 juillet:	Vote tarifs de cantine portés à 2,05€ pour les enfants et 4,60€ pour les adultes Vote réalisation d'un prêt de 83000€ pour finance ment achat bâtiment pour boulangerie (taux de 1,13% sur 9 ans Vote signature de la Charte de gouvernance du PLUI Vote Revalorisation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité Vote transfert emprunt AEP au RDE 24. Remboursement annuel des échéances (8718,45€) Vote d'une subvention pour achat matériel informatique du médecin (890€)

A savoir

LA MAIRIE:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12H30 et de 14h à 18h
Mercredi de 9h 12h
TEL: 05 53 62 84 20
mairie.de.miallet@wanadoo.fr

11 octobre: Validation du rapport annuel du SPANC
Vote programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques (8649€)
Vote Convention avec AAPPMA pour réhabilitation d'une serve

6 décembre: Vote Régularisation sur charge de chauffage chez un locataire suite à anomalie
Vote Prise en charge des contrôles points d'eau et incendie par la Communauté de Communes
Vote Recrutement d'agent en CDD pour 2 mois dans l'attente du dossier de l'agent communal recruté pour l'Agence Postale

Présentation générale du budget communal

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	643717.58	592583.00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		51134.58
Total de la section de fonctionne-	643717.58	643717.58

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	219153.00	318924.07
Restes à réaliser de l'exercice précédent	15803.79	
Solde d'execution de la section d'investissement reporté	83967.28	
Total de la section d'investissement	318924.07	318924.07
TOTAL DU BUDGET	962641.65	962641.65

Démarches administratives

Citation

« Pour les prochaines élections, il faudra choisir entre l'urne ou l'autre »

Les modalités d'inscription sur les listes électorales évoluent avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU)

Un décret d'application de la loi du 1er août 2016 n°2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a été publié. Ce décret autorise la mise en œuvre du traitement automatisé permettant la gestion du nouveau répertoire électoral unique. En août 2016, trois textes ont été promulgués pour réformer le processus d'inscription sur les listes électorales , afin, en particulier, de lutter contre les non-inscriptions et les mal-inscriptions constatées lors des derniers scrutins. Le nouveau processus, mis en place en collaboration avec l'Association des Maires de France, va permettre la mise en place, en 2019, d'un Répertoire Electoral Unique géré par l'INSEE,. L'ensemble du système a été simplifié, en particulier pour les électeurs. Le maire sera désormais responsable de la révision des listes électorales; les révisions n'auront plus lieu une fois par an mais tout au long de l'année, et il deviendra possible de s'inscrire jusqu'au 6 e vendredi précédant chaque scrutin—et non plus au 31 décembre de l'année précédente.

Les inscriptions d'office seront effectuées par l'INSEE, ainsi que les radiations suite à une inscription dans une autre commune.

Dès janvier 2019, le système entre en application: l'INSEE saisit dans le REU les saisies faites par les communes entre octobre et décembre, ainsi que les communes vérifieront afin de valider leur liste définitive avant mars 2019.

L'agence postale communale

Cette Agence Communale est le lieu de proximité pour les opérations postales et financières. Vous pourrez y réaliser les opérations suivantes :

COURRIER et COLIS

Retrait des lettres et colis suite à avis de passage du facteur
Vente de timbres-poste à usage courant
Vente d'emballages Colissimo et d'enveloppes Prêt-à-Poster
Dépôt des objets y compris recommandés

SERVICES FINANCIERS

Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne **du titulaire** (dans la limite de 350€, par période de 7 jours - uniquement remis au titulaire du compte majeur et capable)
Transmission au bureau de Poste pour traitement selon les règles en vigueur, des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du Titulaire (dans la limite de 350 €, par période de 7 jours, des procurations liées aux services financiers, des demandes de services liées au CCP.
L'Agence Communale est équipée d'une tablette numérique en libre-service permettant l'accès aux sites internet de La Poste et de La Banque Postale notamment.

Contexte

La Poste a décidé de fermer beaucoup de ses agences, dont celle de MIALLET. Pour maintenir ce service, la municipalité a décidé de prendre le relais en ouvrant une agence postale communale...

Infos pratiques

Horaire d'ouverture :
Du mardi au samedi de 9h à 12h
Numéros utiles aux clients:
La Poste : 3631 (n° non surtaxé)
La Banque Postale : 3639 (service 0,15€/min + prix appel)

Rappel

Pour bien distribuer le courrier et les colis, il est beaucoup plus efficace d'avoir une boîte aux lettres... D'autant que c'est obligatoire

Le brûlage

Considérés comme source de pollution et d'incendies, les feux de végétaux sont très encadrés par un arrêté préfectoral

Le principe est l'interdiction générale des brûlages à l'air libre de déchets verts (et totale des autres déchets), quelle que soit la méthode utilisée : tas, cordons, incinérateurs, écobuages. Mais il y a des nuances. Le brûlage est presque totalement interdit dans les communes urbaines et peut être **toléré à certaines conditions en milieu rural.**

Ainsi, dans ces zones, les propriétaires, qu'ils soient particuliers, exploitants agricoles ou forestiers, peuvent pratiquer des brûlages après avoir effectué une **déclaration en mairie au moins trois jours avant** la date prévue. Les feux ne peuvent être pratiqués que du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10 et 16 heures.

Comment se débarrasser de ses déchets ? L'autorité préfectorale souligne qu'il existe aujourd'hui des alternatives au brûlage. Ce peut être le broyage, le paillage, le compostage ou le dépôt en déchetterie.

Y a t-il des dérogations aux interdictions de brûlage ? Oui, après déclaration en mairie, s'il s'agit de brûler des déchets verts issus des **obligations légales de débroussaillement** (50 mètres autour des habitations et 10 mètres de part et d'autre des voies privées).

Quelles sont les sanctions et où se renseigner ? Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'**une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.** Mais les sanctions sont bien supérieures en cas de sinistre. L'arrêté préfectoral peut être consulté sur le site Internet de la préfecture dordogne.gouv.fr

Zoom sur l'élagage avec ENEDIS

L'ELECTRICITE EN RESEAU

L'élagage, un enjeu pour tous

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : *« la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».*

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Les règles de sécurité

A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES :

- ❑ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- ❑ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieure à 50 000 volts
- ❑ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé.
- ❑ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- ❑ Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- ❑ Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'Enedis.

Les responsabilités

L'ÉLAGAGE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE OU DE L'OCCUPANT

Si les trois conditions suivantes sont réunies :

- ❑ La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- ❑ L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- ❑ L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agrée. Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 mètres des lignes sans autorisation au préalable d'Enedis obtenue par l'envoi d'une DT-DICT :

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Enedis dépense chaque année près de 1,5 million d'euros pour cette activité et traite environ 350 kilomètres d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.

L'ÉLAGAGE A LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis.
Avant toute intervention, Enedis informe les propriétaires et les mairies.
Non-propriétaire du bois élagué, Enedis doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.

Pour contacter Enedis :
Dépannage Haute-Vienne : **09.72.67.50.87**
Pour toute autre demande : **09.69.32.18.75**

« Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. »

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

La redevance incitative

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement (sacs noirs). Pour y parvenir, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative. Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et ne portera que sur les « sacs noirs ». Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée. Le nombre de personnes dans votre foyer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance.

Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone),
- Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,
- Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.

Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné,sera adapté suivant les territoires et les modes de collectes.En effet,les modalités techniques seront modernisées avec par exemple des bacs pucés pour ceux qui sont collectés en porte à porte, ou des conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour ceux qui sont collectés en points d'apport volontaire. Ces badges seront strictement personnels et serviront également à accéder aux déchèteries. Toutes les informations techniques relatives à l'utilisation du service vous seront communiquées par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au fur et à mesure de l'avancement du projet. La mise en œuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023 (pour Miallet en 2022).

SMD3 La Rampinsolle / 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS Tél : 05.53.45.58.90 / Fax : 05.53.45.54.99 / e-mail : contact@smd3.fr Plus de renseignements : www.smd3.fr

Du côté de l'école : l'Europe

S'ouvrir à l'autre à travers la pratique théâtrale, un projet ERASMUS pour deux ans

Quand on pense Erasmus, on imagine études à l'étranger, échanges internationaux. Mais pour les étudiants, les grands...! Et pourtant notre école va bien se lancer dans un projet Erasmus. C'est une des seules de Dordogne. Le premier objectif, c'est d'ouvrir les enfants à l'Europe ensuite de leur permettre de découvrir d'autres cultures, qu'ils prennent conscience de leur identité européenne. La classe de Madame CIANAMEA est en effet engagée dans un projet Erasmus+ financé par l'Union Européenne. Tout au long de cette année et l'année prochaine, grâce au dispositif européen Twinning (plateforme sécurisée) qui permet aux enseignantes des deux pays et à leurs élèves de mener à bien le projet interdisciplinaire d'échange à distance, les petits mialletais vont correspondre avec les élèves d'une classe italienne.
Ils travaillent sur des contes d'origine italienne comme Pinocchio ou Cendrillon et ils vont adapter un de ces textes au théâtre... Et, ils iront à Florence, en Italie, au mois d'avril rencontrer leurs nouveaux copains. Là-bas, en plus de jouer leur pièce à l'Institut Français de Florence, ils vivront une journée de classe, ils découvriront l'art de la Renaissance italienne. Bien sûr les petits italiens viendront aussi passer quelques jours dans notre Périgord vert.
Peut-être, et souhaitons le, que ce projet permettra à nos élèves de tisser des liens durables avec des camarades par-delà les frontières.

ET PLUS LOIN...

Avec nos CM1/CM2
ARISS 24 : Contact établi !

C'est au gymnase « René Forestier » de **Thiviers** que les radioamateurs de la Dordogne, Radioclub de Sarlat F5KEM, renforcé par l'Adrasec 24, ont installé leurs antennes pour établir une communication avec la Station Spatiale Internationale en orbite à 420 Km au-dessus de la Terre.
La liaison a démarré ce **lundi 10 décembre 2018 à 14h12** avec **Serena Aunon Chancelor**, astronaute américaine à bord de l'ISS.Ce moment a émerveillé l'ensemble des élèves de **l'école de Chalais** ainsi que ceux du **collège de Thiviers**. Les enfants lui ont posé **21 questions** qui ont ensuite été traduites par les élèves de l'atelier anglais oral du collège et les petits anglophones de la classe de Chalais. **Michel Pollaco**, journaliste scientifique et **Jean-Pierre Antikidis**, ingénieur du CNES, ont présenté des exposés en lien avec l'exploration spatiale et le CNES.

Le Club de l'amitié

Lors de l'Assemblée Générale de novembre le bureau , devant l'absence de candidats, a accepté de continuer et a été réélu.

Présidente: Pierrette RAZE, Trésorière : Paquerette GOURGOUSSE, Trésorière adjointe : Françoise DUREISSEIX, Secrétaire : Roland DUREISSEIX, Secrétaire adjointe : Ginette CAILLAUD.
La cotisation annuelle est de 20€ par personne, cette adhésion permet d'avoir des réductions sur certaines activités.
Pour l'année 2019 nous sommes 63 adhérents.

Au cours de l'année 2018, le club a organisé un loto, un repas le jour de Mardi Gras, une sortie à Saintes avec repas sur la Charente, un pique nique en juin, les crêpes le 14 juillet, un repas en octobre et un dîner spectacle au « grain de folie » à Bordeaux.
En 2019, il est prévu toujours la pétanque le 1er jeudi du mois, la randonnée pédestre le 2eme jeudi, la réunion du club le 3eme jeudi à 14H15 à la salle des fêtes (jeux de société divers) clôturée par un goûter.
Activités 2019
Repas du mardi-gras le 5 mars, pique nique le 20/06, loto le 30/06, les crêpes le 14 juillet, un voyage, un repas en fin d'année...D'autres activités pourront être proposées en cours d'année.
N'hésitez pas à nous rejoindre !
Nous vous souhaitons une agréable année 2019.

La présidente Pierrette RAZE

Les amis de l'église

Un grand merci à Colm et Brian Loveys pour le temps qu'ils passent à s'occuper de notre église.
Merci également aux bénévoles qui participent au fleurissement et à l'entretien afin que notre église soit accueillante malgré l'usure du temps subie par les statues et les tableaux du chemin de croix.
Bienvenue à notre nouveau curé l'abbé Pierre Lamo.

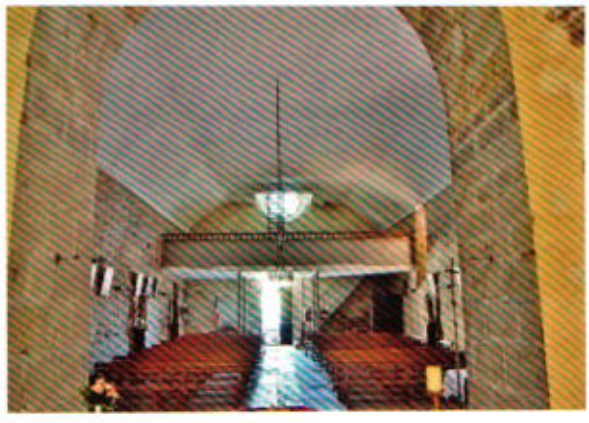

Une réunion de prières a lieu chaque samedi soir (17h l'hiver et 18h l'été). Malheureusement nous sommes peu nombreux. Une messe a lieu à peu près tous les 2 mois, le samedi soir.
Les manifestations suivantes ont eu lieu : concert par le Chœur des enfants de Bayonne, un concert de harpe au profit du Téléthon, en décembre un concert de Noël par la chorale de Miallet.
Comme chaque année Brian et Colm ont fait une magnifique crèche.

Le Bureau

L'association continue son action pour la protection de notre environnement tout en continuant ses recherches pour des modes de transition énergétique qui soit totalement et réellement écologiques.

Des contacts, des rencontres ont eu lieu avec de nombreuses associations dont le but est semblable. Des personnalités faisant autorité par leurs titres ou leur expérience nous montrent la voie -lire par exemple le billet de Bernard Durand, ancien directeur de l'École Nationale Supérieur de Géologie (Sud- Ouest 10/12/2018), le témoignage de Jean-Louis Etienne, celui de JM Jancovici-.

Il apparaît primordial de favoriser l'aide à une économie d'énergie raisonnable et à la recherche de solutions respectueuses des populations et de la biodiversité plutôt que d'encourager une course univoque aux profits.

Une conférence organisée par VIAPL a rassemblé le samedi 10 novembre dans la salle des fêtes de Miallet de nombreuses personnes autour d'intervenants qualifiés qui ont présenté les différentes techniques proposées, leurs avantages et leurs inconvénients concernant notre territoire.

Plus que jamais, il faut défendre, tous concernés, tous ensemble, l'intégrité d'un patrimoine
exceptionnel.

Notre action a été reconnue d'utilité publique, ce qui ouvre droit, pour tout don effectué, en vertu de la loi « Coluche » à un dégrèvement d'impôt de 66 % C'est une reconnaissance de notre action.

Sauvons nos paysages, nos santés, notre biodiversité menacée...

Le maire et le conseil municipal de Miallet ont compris et soutenu notre combat. Nous ne l'oublions pas.
Rejoignez-nous et informez-vous sur notre site **www.viapl.fr**

Le CE de VIAPL présente à tous ses vœux d'une année heureuse et fructueuse dans un environnement authentique et protégé.

Pour le bureau, LVG

La société de chasse

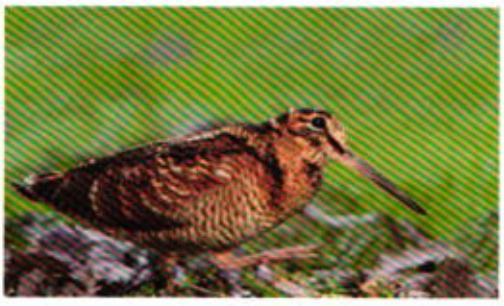

La saison 2017/2018 s'est achevée comme la précédente sur un bilan que l'on peut qualifier de convenable. Au niveau gros gibier, malgré un léger déficit sur les cervidés, il a été prélevé 73 chevreuils sur 75 qui nous avaient été attribués, 10 cervidés sur les 12 attribués. En ce qui concerne les sangliers, 26 ont été prélevés ce qui est moins bien que la saison précédente (35). Tout cela comme d'habitude grâce à la très bonne assiduité des chasseurs de gros gibier dont je salue la patience lorsqu'il faut rester au poste souvent dans des conditions climatiques difficiles en cette période de l'année. En tout cas félicitations à eux ainsi qu'à toutes les équipes chevreuils qui sont toujours aussi performantes.

Au niveau petit gibier, le lièvre semble toujours bien résister, les lâchers de faisans de tir sont toujours d'actualité, pour le gibier migrateur (notamment les palombes), 2017/2018 aura été une année exceptionnelle avec de très gros vols d'oiseaux qui se sont cantonnés grâce à une forte production de glands. Les bécasses semblent avoir été plus où moins fidèles à notre terroir.

Notre piégeur fait toujours un très bon travail au niveau de la gestion des nuisibles tout au long de l'année ; nous ne pouvons que l'encourager à maintenir son niveau de performance.

Merci encore à tous les propriétaires qui nous permettent d'exercer la pratique de la chasse sur leurs territoires et qui font preuve de retenue malgré les dégâts causés par les sangliers. Qu'ils sachent que nous faisons tout ce qui est possible dans les limites de nos pouvoirs bien entendu pour réguler les populations.

Nous attendons toujours avec une très grande impatience le feu vert de la municipalité pour occuper nos nouveaux locaux.

Nos diverses manifestations 2018 (concours de belote, repas annuel) furent mitigées au niveau participation, merci à tous les participants.

Je conclus en remerciant tous les chasseurs pour leur discipline au niveau de la sécurité, les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité au quotidien, les directeurs de battues, et tous les bénévoles pour leurs actions en général tout au long de l'année.

Dates à retenir : 13 Avril 2019 le traditionnel repas de chasse ainsi qu'une nouveauté le 4 Août 2019 sanglier à la broche.

Le Président Marc COUDERT.

Association Découverte Nature

THEÂTRE: La séance théâtrale a bien eu lieu début mars 2018. Comme à l'accoutumée. La troupe présenta deux pièces: l'une intitulée « Paubra Julie» interprétée de mains de maîtres et l'autre « Lu juge de Pas » avec sérieux et compétence. Il faut ajouter à celà, cerise sur le gâteau aux dires des spectateurs, les intermèdes qui permettent le changement de décor sans faire perdre patience à l'auditoire. Tout d'abord « L'ampoule électrique » puis « La blanche et la Noire » et enfin « Le camion de maïs » et « La visite chez le médecin »... L'année 2019 verra une nouvelle représentation de théâtre le 9 mars avec intermèdes nouveaux et trois pièces: l'une en français « Fricon, Mains d'acier », « lus boudins » et une troisième en patois. Nous souhaitons votre habituelle présence.

DICTEE: un peu plus tard dans l'année, ce fut la « Dictée des vacances » avec une bonne participation des habitués de l'orthographe tranquille. Le texte était extrait de « Montserrat » œuvre d'Emmanuel ROBLES, auteur qui fut directement lié à un mialletais par son oncle.

CONFERENCE: Une bonne nouvelle pour les adeptes de la culture: Mr PICCOLI Raymond, astrophysicien de l'Université de Harvard, Directeur du Laboratoire de recherche sur la foudre dans le Cantal, m'annonce par courrier sa visite pour mai-juin. Nous n'avons pas décidé du jour ni du sujet mais nous vous tiendrons informés. Voilà de quoi satisfaire ceux qui ont souvent réclamé sa venue pour des conférences passionnantes. A suivre...

MIALLET: Je viens de découvrir au cours de mes recherches dans un « Dictionnaire des noms de lieux en Périgord » un article concernant notre village :
MIALET « La graphie administrative MIALET ne semble pas s'imposer. On relève couramment MIALLET de façon certaine depuis longtemps (avant le 11ème siècle sous le nom de Mellet puis Miallet au 15ème siècle) » Aussi pourrait-on se demander quelle administration a pris cette décision arbitraire ? L'informatique prendrait-elle le pas sur l'histoire et l'étymologie ? De quel droit ? Aussi, je suis personnellement opposé à à une autre graphie que celle de MIALLET... Regardez nos vieux panneaux routiers !
De plus, pour plaisanter, j'espère que notre village, en gardant ses deux ailes (ll) pourra prendre son envol, puis son essor, pour la création d'activités commerciales et autres déjà envisagées par certains, souhaitées par tous pour d'autres.

Jean Louis MAUBLANC

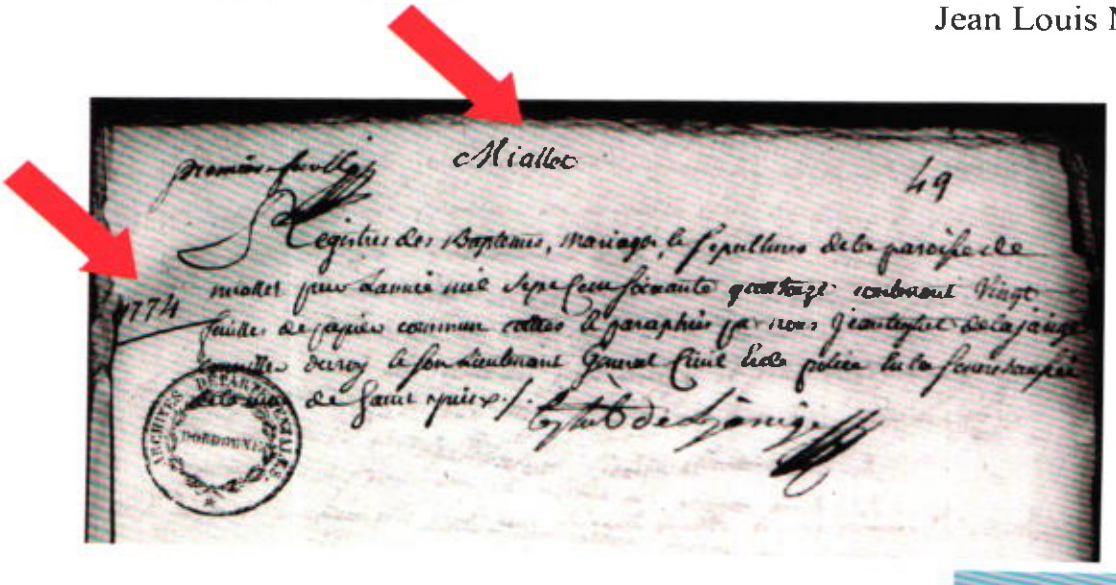

Comité d'animation et d'organisation des fêtes de Miallet

L'assemblée générale a eu lieu le 16 février 2018. Le bureau a été reconduit : Isabelle ROUSSARIE, Présidente ; Nadine TAILLE-MAUD, Vice-Présidente ; Françoise DU-REISSEIX, Trésorière ; Jean Yves REBEY-ROL, Secrétaire.

Nous commençons cette année de festivités par la soirée années 80 le 24 mars, environ 90 personnes étaient au rendez-vous, animée par Fanny, avec un couscous « mémorable » préparé par Rémy et Anthony, ambiance très chaleureuse.
Le 13 juillet, marché des producteurs de pays, toujours aussi bien fréquenté et apprécié par de nombreux convives. On a pu écouter et danser sur des musiques d'un petit orchestre avec un temps magnifique.
Le 14 juillet brocante, vide grenier, foire aux vins. 60 exposants ont fait le déplacement et cela a attiré la curiosité des promeneurs. Cette fête est incontournable avec son chapiteau de fleurs qui embellit la place tout l'été. 250 personnes au buffet du soir, magnifique feu d'artifice et bal populaire animé par Thierry COMBEAU.
5 août, Fête des Moissons et du Cheval. Nous y voilà !!! Cette fête s'est bien déroulée malgré une chaleur écrasante, les animations ont pu fonctionner, 80 tracteurs anciens avec le défilé, le manège à battre, une exposition de chevaux, le sabotier et l'ensemble de battage de notre ami Robert. 230 personnes au repas battage à midi (100 de moins que l'an passé), mais toujours stable le buffet du soir avec 150 personnes. Mr CUBERTAFON, notre député nous a fait le plaisir de nous rendre visite, cela est une reconnaissance de notre bénévolat. Très belle journée.
Le 17 novembre, soirée Beaujolais et repas des bénévoles avec au menu Moules Frites. 160 personnes nous ont fait l'amitié d'y participer.

A vous très chers bénévoles, c'est une joie de partager avec vous ces moments magiques et merci de nous consacrer une partie de votre temps libre. Nous remercions Madame le Maire et son Conseil Municipal, notre député, nos Conseillers Départementaux, les employés communaux, les commerçants et artisans pour leurs dons.

En 2019 :
14 juillet : Brocante, vide grenier, Foire aux vins
19 juillet : Marché des producteurs de pays
4 août : Fête des Moissons
16 novembre : Soirée Beaujolais

Isabelle ROUSSARIE

Les Anciens Combattants CATM

L'Association des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et Veuves de la section de Miallet ne compte plus que 18 adhérents : 14 membres actifs et 4 veuves . En effet , les CATM ont perdu un des leurs en 2018 . Paul TARAUD Ancien Combattant d ' Algérie est décédé subitement le 11 avril 2018 à l' âge de 81 ans . Ses camarades l'ont accompagné et lui ont rendu hommage à la sortie de l'église le 13 avril en présence de 5 drapeaux . Nous n'oublierons pas notre ami et nous renouvelons nos condoléances attristées à sa famille.

Les Anciens Combattants ont une importante mission qu' ils exercent en parfaite harmonie avec la Municipalité de Miallet : à savoir, perpétuer le devoir de mémoire. A ce titre, l ' année 2018 a été riche en évènements. Tout d ' abord, les CATM ont animé au Monument aux morts , en présence des drapeaux , les commémorations du 8 mai et du 11 novembre aux côtés de Mme Le Maire, avec dépôt de gerbes . A chaque fois , c ' est un public nombreux qui assistait à la cérémonie avec une participation remarquée et appréciée de la communauté britannique vivant à Miallet et , des enfants de l ' école avec leur Directrice Mme CIANNAMÉA Marie-Florence , notamment , au centième anniversaire de l ' Armistice du 11 novembre 1918 . Cette année encore , le message de l ' UFAC (Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre) a été lu lors des cérémonies par une jeune fille de la commune : Freya DINGLEY (jeune Anglaise bilingue) .Nous tenons à féliciter cette jeune lycéenne qui fait preuve de civisme en acceptant cette mission et à remercier ses parents qui l' y encouragent. Nous remercions également Jean-Pierre COLLAVET, toujours fidèle pour la sonorisation ainsi que John MC KINNEY et Patrick MARCETEAU pour les photos sans oublier les jeunes Aurore ROUSSARIE et Rachel GIRAUDEAU sur qui nous pouvons compter pour distribuer les bleuets de France lors des cérémonies. Merci aussi à la Chorale de Miallet qui a donné un caractère particulier à la cérémonie du 11 novembre en chantant la Marseillaise .

A l' occasion de la journée nationale d' hommage solennel aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie, les CATM de Miallet et Saint-Saud réunis ont rendu hommage le 5 décembre à leurs camarades morts en Afrique du Nord (30 000 jeunes soldats tués de 1952 à 1962) au Monument aux morts de Miallet en présence des porte-drapeaux et des Maires des deux communes .

Enfin , les Anciens Combattants ont assisté , avec leurs drapeaux , le 25 janvier 2018 aux obsèques de Mme SÉBASTIEN Renée Ancienne Résistante , tout comme , ils avaient rendu hommage le 18 décembre 2017 , à son mari René SÉBASTIEN également Ancien Résistant et membre de l ' ARAC .

Le Président se félicite de la solidarité qui existe et de la bonne ambiance qui règne au sein de l'Association et , notamment , lors du repas partagé à l' issue des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre .

Le Président, Jean-Louis CORDIER

Le bambou de Miallet

L'année 2018 a été encore une fois bien remplie.
Sur MIALLET, un chantier participatif nous a permis de nettoyer les berges de la Dronne des Vieilles Forges du Maine du Bost, mais aussi au niveau de la prairie humide en aval du pont de FIRBEIX, le nettoyage des berges ainsi que l'aménagement de la rivière afin de redonner un peu de sinuosité permettant ainsi l'oxygénation de l'eau, a été fait par nos bénévoles associés aux stagiaires préparant un BTS Gestion et protection de la nature de Coulounieix-Chamiers. Je remercie l'Agence de l'Eau pour son aide financière et bien sûr le PNR pour son appui technique.
La commune de Miallet est propriétaire d'une serve suite à un leg. Avec le temps cette dernière s'était dégradée. Notre association a signé avec la Mairie une convention de mise à disposition. Grâce à une subvention de la Fédération de Pêche de la Dordogne qui est venue compléter notre financement, nous avons pu la réhabiliter. Nous avons projeté d'y faire une frayère et de l'initiation à la pêche pour les enfants de l'école, cela permettra la réalisation des souhaits des donataires.

Des lâchers de poissons, truites et gardons ont été faits sur le Coly et sur la Cole gardons uniquement. Dans le barrage nous avons également lâché des gardons et des truites à quatre reprises. Nous avons Co organisé en mai un enduro carpistes sur le Barrage de MIALLET. L'épreuve s'est déroulée parfaitement : 29 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur. Encore sur ce barrage, au mois de juin, en partenariat avec le Département les animations prises en charge par les pêcheurs ont connu un franc succès. Ont suivi le traditionnel concours de pêche à MIALLET et le loto du

mois de septembre. Je n'oublierai pas notre participation active aux côtés d'autres associations pour le Téléthon notamment avec la vente des crêpes dans les villages.
L'ouverture de la pêche approche... Vous pourrez acheter vos cartes de pêche aux Agences Postales Communales de Miallet et de Firbeix, mais aussi comme l'an dernier au Verger d'Antan de FIRBEIX merci à Laurence, Isabelle et Martine.

Les projets pour 2019 :
Nous sommes candidats pour un nouveau chantier participatif sur la Dronne au niveau de la Forge de FIRBEIX. Sur MIALLET un financement sera demandé pour nous aider à nettoyer les abords du Coly entre Puyraud et Pommerede. Nous continuerons l'aménagement de notre serve où nous initierons en Juin les enfants de l'école du RPI Miallet Firbeix Chalais St Jory.

Nous Co organiserons l'Enduro Carpistes avec nos amis du TEAM BANDIAT CARPES 87 autour du 7 au 11 Mai. Nous participerons à l'animation du barrage en partenariat avec le Département le 30 Juin. Nous organiserons le traditionnel concours de pêche le 21 Juillet au Barrage. Enfin, le loto devrait se tenir le 21 Septembre à la salle du parc de Thiviers.
Au nom de l'association, je vous souhaite une très belle année 2019.

Patrick MARCETEAU

Association sportive et Culturelle "La Mialletaise"

Le 9 septembre 2018 a eu lieu la 4ème édition de « La Mialletaise » qui comptait une centaine de participants entre les coureurs et les marcheurs.

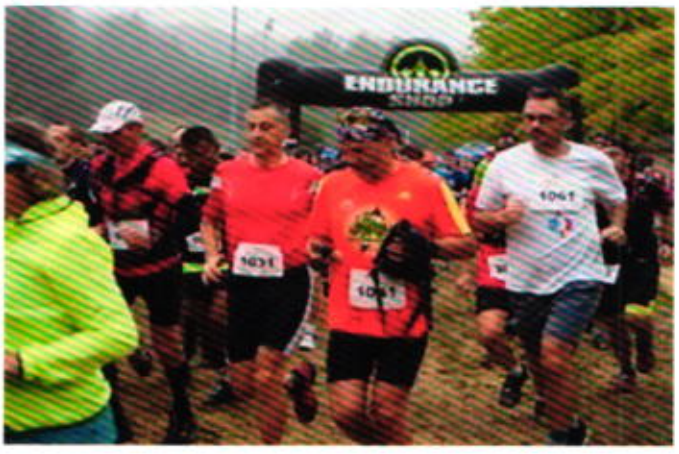

L'organisation et le déroulement de l'épreuve furent un succès grâce à l'implication des signaleurs et des bénévoles que nous remercions chaleureusement.

Je remercie également Dominique Marceteau et le Conseil Municipal, le Département, pour l'aide financière et technique qui nous a été précieuse.

La matinée s'est terminée par un buffet froid offert aux bénévoles qui s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur.

Cette année, le PNR (Parc naturel régional Périgord Limousin) a sollicité l'Association La Mialletaise pour organiser un trail à l'occasion de ses 20 ans. Ceci a permis à notre Association de se faire connaître au-delà de notre commune. Ce trail a connu un grand succès.

Dates à retenir pour l'année 2019 :

- Le 5 mai, randonnée pédestre en collaboration avec le Parc
- Le 11 août, trail en association avec la commune de Bussière-Galant et participation du Parc
- Le 8 septembre, 5ème édition de la Mialletaise

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019.

Le Président, Jean Claude GRANET

Groupe Choral de Miallet

La chorale s'est restructurée sous le nom de « Groupe Choral de Miallet ».

Son but est de favoriser et de promouvoir le chant choral avec tout ce qu'il comporte de partage et de création collective.

Le traditionnel concert de Noël s'est tenu le 16 décembre dans l'église du Mont Carmel.

Il comportait différentes œuvres nouvelles, venues souvent de cultures diverses, rattachées prioritairement à cette période de naissance et de renouveau, et parmi celles-ci certaines, bien connues, ont pu être reprises en chœur par le public qui retrouvait là les chants de son enfance.

Ce concert a participé au Téléthon, au côté des autres associations mialletaises

Divers projets sont étudiés pour l'année à venir, en particulier des journées « portes ouvertes » qui permettront à chacun d'apprécier l'ambiance de notre groupe et de s'essayer à se mêler à nous, éventuellement sur les seules mélodies. Avec une dégustation des gâteaux élaborés par les choristes.

Ne soyez pas timides, tout le monde peut chanter, si un canard s'envole, on le prend en riant et c'est « bon pour le moral » !

Les choristes se joignent à moi pour présenter à tous nos vœux de santé, de joie et de bonne humeur pour l'année qui s'annonce.

Liliane Vaillant

L'amicale laïque

Cette année 2018, nous avons réalisé : un Loto, un marché de Noël, des ventes de crêpes. Tout cela nous a permis de faire des bénéfices pour participer aux dépenses des sorties scolaires organisées par l'école. Et il y a aussi les activités qui permettent de se rencontrer : Halloween, la galette des rois ...!

La section Fils et Aiguilles fonctionne de façon autonome et se réunit le lundi après-midi à Miallet. Les dames en profitent pour parler de leurs projets et les avancer (crochet, tricot, couture...) et pour pouvoir passer un moment convivial ! Une salle en rez-de-chaussée serait idéal car pour le moment la salle est à l'étage...

La section école donne son bilan en expliquant les dépenses et les recettes réalisées (sorties pédagogiques / vente de bulbes, de chocolats, marché aux fleurs, fête de l'école...). Madame Cianamea parle du gros projet « Italie » qui court cette année.

Les enfants iront en Italie et ils recevront aussi leurs correspondants lors d'une semaine où des activités sont prévues. Le financement du projet est bouclé mais l'amicale pourrait être sollicitée.

La section Chorale a souhaité prendre son envol en créant son association.

L'amicale souhaite pouvoir impliquer l'ensemble des parents du RPI (Firbeix, Chalais, Miallet et Saint Jory) pour que les bénéfices puissent revenir aux trois coopératives scolaires. En assemblée générale, nous nous sommes interrogés sur les moyens d'y arriver : changement de nom de l'amicale, création d'une section spécifique « parents d'élèves »...

Au final, il faut poursuivre ainsi et entamer dans le futur une discussion sur l'ensemble des amicales existantes sur le RPI afin d'homogénéiser et voir comment continuer le soutien aux écoles en fonctionnant plus ensemble.

Le bureau élu avec des parents de toutes les communes :
Présidente : Cathy Desvergne
Vice-présidente : Prisca Leblond-Prevost
Trésorière : Marie-Pierre Nicot
Trésorière adjointe : Emilie Lamberdiere
Secrétaire : Gaëlle Richot
Secrétaire adjointe : Valérie Mondary
Et aussi dans le conseil d'administration : Charlie Gann, Petra Nagelhout, Sophie Green, Coralie Bardet, Jessica Renshaw, Gandhi Bailly.

Les prochaines animations seront prévues pour 2019 après que le conseil d'administration se soit réuni !

A bientôt lors de nos manifestions où vous êtes très présents ! Nous vous en remercions !

Cathy DESVERGNE

Association pour le Don du Sang Bénévole en Pays de Jumilhac

Au nom de l' « **Association pour le Don de Sang Bénévole en Pays de JUMILHAC** », je souhaite tous mes vœux pour 2019 à tous les habitants de la communauté de communes. Nous espérons que la santé sera au rendez-vous pour le plus grand nombre. Malheureusement nous savons tous qu'il y aura toujours de nombreuses personnes qui auront besoin de sang que ce soit suite à une maladie ou à un accident.

L' « Association pour le Don de Sang Bénévole en Pays de JUMILHAC » vous invite à son assemblée générale qui aura lieu lors de la collecte de sang du 3 janvier de 15h30 à 18h30
Nous vous présenterons le fonctionnement de notre association et les besoins de l'EFS.

Le don de sang : un cadeau précieux qui rend heureux
En offrant 45 minutes de leur temps, dont seulement une dizaine pour l'étape de prélèvement, les donneurs de sang font un geste essentiel et généreux, un cadeau qui sauve des vies
En ce début d'année, prenons de bonnes résolutions. Pourquoi ne pas offrir un peu de son sang pour sauver des vies, ce cadeau est gratuit. Le sang est un liquide précieux qui permet la VIE
L'EFS rappelle que 10000 dons sont nécessaires chaque jour. Si le sang offert se reconstitue rapidement chez le donneur, les globules rouges ne se conservent que 42 jours une fois prélevés et les plaquettes seulement 120 heures. Pour plus d'informations : dondusang.net

Conditions pour donner son sang :
- Etre âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg
- Ne pas venir à jeun pour donner son sang
- Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don
- Tous les groupes sanguins sont recherchés

Prochaines collectes
Jeudi 14 mars 2019 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille
Jeudi 1 août 2019 de 15h30 à 18h30à l'espace culturel de La Coquille
Jeudi 7 novembre 2019 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille

Pour contacter l'association : 06 14 67 15 29 (Mme Boyer)

Miallet a la main verte

Le 5 octobre une nouvelle association a été créée : (Miallet a la main verte) cette association a pour but d'embellir notre village, d'organiser des fêtes pour favoriser l'échange entre les personnes qui aiment le jardinage et les fleurs, de créer des ateliers floraux pour les enfants et adultes , un troc de plantes etc..

Président Stéphane Nerisson, vice président Sophie Doyen, trésorier Virginie Villette et secrétaire Laurence Lambert.

Nous avons des projets!
Vous pouvez nous rencontrer sur le marché de Miallet. Vous y trouverez des compositions et des plantes de jardin.

Vous avez les pouces verts, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Merci à vous, et merci à Madame la maire et son conseil municipal pour les autorisations et l implication.

Le Président, Stéphane Nerisson

La bibliothèque

Située sur la place de la mairie, elle est ouverte le mardi et vendredi matin de 9h30 à 11h30
Vous y trouverez des livres pour les enfants, des BD, des documentaires, des romans, des romans policiers, des livres écrits en anglais et la possibilité de faire une demande de prêt auprès de la bibliothèque départementale. Si vous ne pouvez vous déplacer, nous pouvons vous porter les livres à domicile.

Nicole COLLAVET et Francine REBEYROL bénévoles

Le Téléthon

Le TELETHON de Miallet nous a permis de récolter la somme de 2 196.90 euros qui a été intégralement reversée à l'AFM Téléthon.
Nous tenons tout particulièrement à remercier :

Tous les bénévoles,
Amaëlle Savary pour le concert donné à l'église,
Les Associations qui ont œuvré à la mise en place du concours de belote,
Les marcheurs et les vététistes,
MM. Coudert et Colombier pour le don de lait,
M. Mazeau pour la farine,
M. Marzat pour la confection de la pâte à crêpes,
Les commerçants pour leur participation à la tombola et ceux qui ont fait un geste commercial lors des achats de différents produits,
Les personnes qui ont participé à la confection des crêpes et à leur distribution dans les villages.

Merci à la chorale de Miallet ainsi qu'au Comité des fêtes pour leurs dons.
Une fois de plus, la générosité des Mialletais et des Firbexois s'est exercée spontanément à travers de nombreuses activités (concert, chorale, concours de belote, randonnée, vtt et vente de crêpes).
C'est donc très chaleureusement que nous adressons à toutes et à tous nos sincères remerciements et vous donnons rendez-vous en 2019.

Jeannette Lapierre Patrick Marceteau Jean-Claude GRANET

« Miallet, on ne le savait pas abrite une foule artistes. C'est un vrai havre, sans

oute en rapport avec la beauté et la sérénité de ses paysages.» Liliane Vaillant

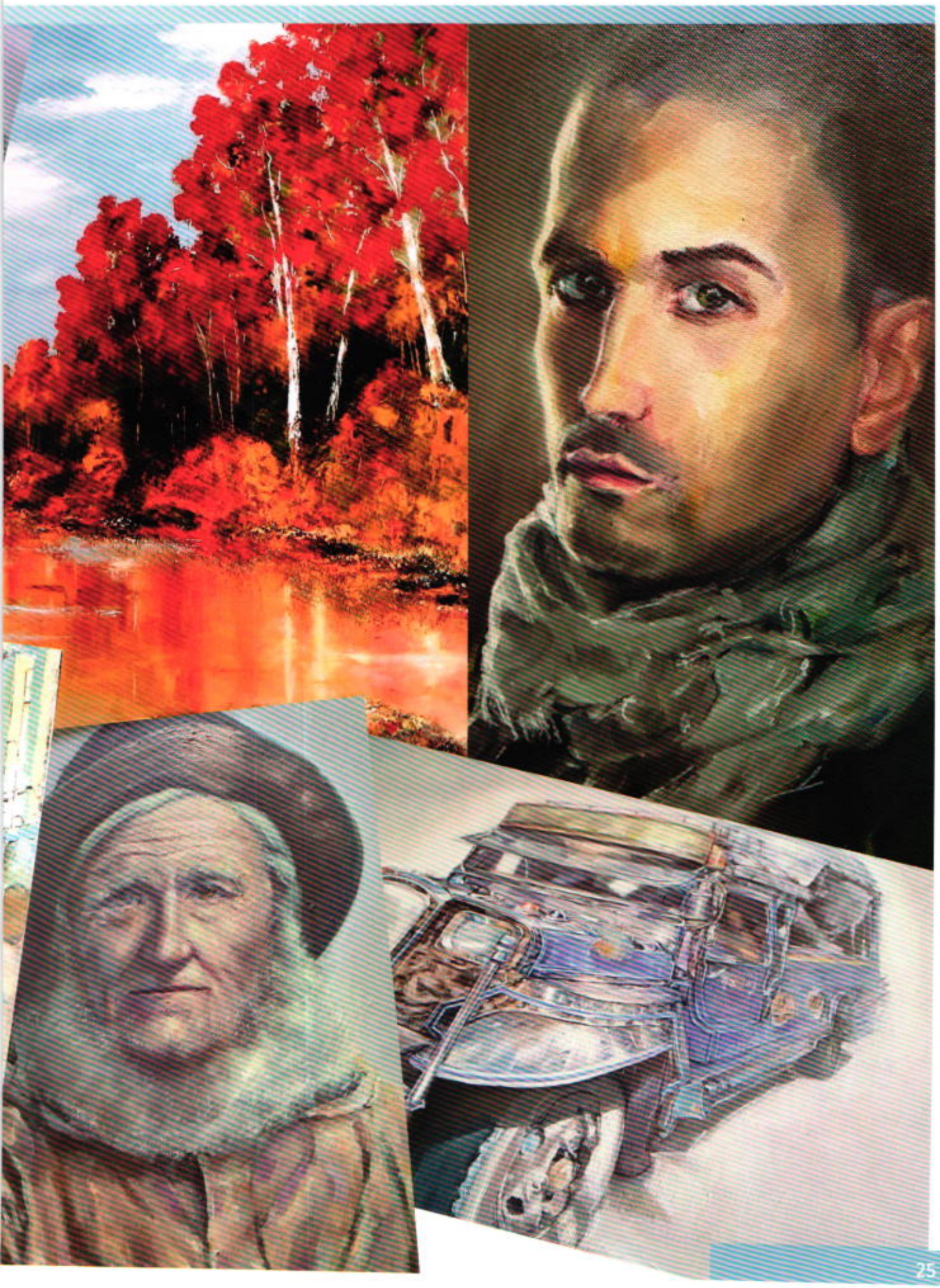

CAHIER

Des remontrances, plaintes et doléances et moyens à aviser, présentés et fournis par la paroisse et communauté de Miallet à l'assistance générale de Saint-Yrieix en Limousin (1).

Le plus beau jour pour le peuple français est celui où Sa Majesté fixe ses regards paternels sur cette portion de ses sujets qui, écrasés sous le poids de l'indigence et vexés de toutes parts, ont eux seuls, jusqu'ici, été chargés du fardeau des impositions. Le plus beau jour pour le tiers-ordre est celui de voir parvenir aux pieds du trône l'état d'oppression dans lequel il a vécu depuis près de deux siècles.

C'est pour jouir de cette faveur signalée que les habitants de la paroisse de Miallet, formant la communauté d'icelle et délibérant, ce jour 1er mars 1789, prennent la liberté de représenter :

Art. 1er. Que la paroisse de Miallet est située sur les confins du Périgord, du Poitou et du Limousin, qu'elle a toujours fait partie de la première province pour l'administration de ses biens et pour le versement des deniers royaux dans la capitale ; qu'elle ne pourrait donc en être distraite sans éprouver des alarmes sur les suites fâcheuses qu'amènerait son association à la province du Limousin, où l'impôt s'assigne et se lève d'une manière inconnue jusqu'ici à la province du Périgord, laquelle a d'ailleurs fait parvenir aux pieds du trône le vœu de ses trois ordres, pour obtenir le rétablissement de ses Etats particuliers.

En conséquence, les délibérants chargent et autorisent expressément leurs députés de représenter que c'est uniquement pour donner une preuve de leur obéissance aux ordres de Sa Majesté ainsi qu'à l'ordonnance de M. le lieutenant particulier en la sénéchaussée de Saint-Yrieix, du 18 du mois dernier, qu'elle a réuni sa délibération à celles des autres justiciables de cette sénéchaussée, n'entendant, dans cette démarche, reconnaître aucune opération qui tendrait à la séparer de sa mère province. Protestant au contraire contre tout ce qui pourrait tendre directement ou indirectement à cet objet.

Art. 2. Chargent les délibérants, leurs représentants, de remontrer que le taux des impositions qu'ils payent est excessif relativement aux facultés des habitants et à la nature de leurs propriétés. En effet, le sol de cette paroisse est un terrain ingrat, couvert de bruyères et inculte dans la majeure partie de son étendue, parce que le cultivateur n'y trouverait pas le dédommagement de ses peines; l'abondance des eaux et la multitude des petits ruisseaux y ont formé des marais qui détruisent la salubrité de l'air et font disparaître l'espoir des récoltes par les brouillards qui s'exhalent sans cesse; les fourrages qui s'y récoltent sont de mauvaise qualité et peu nourrissants; par conséquent ils privent des ressources qui pourraient augmenter la multiplication des bestiaux. La coupe des taillis ne peut s'y renouveler que tous les quinze ans, en sorte que ses revenus ne consistent qu'en seigle, blé noir et quelque peu de châtaignes; aussi ne rencontre-t-on que très-peu de villages et de hameaux sur cette paroisse, encore sont-ils éloignés les uns des autres et n'offrent que des amas de ruines et le tableau de la misère aux yeux des spectateurs. Cet état de misère est si considérable et le taux de l'imposition est si peu proportionné, que les délibérants n'ont pu, jusqu'à présent, trouver les moyens nécessaires pour réparer leur église et leur clocher qui, comme tous les autres édifices, annoncent un pays désert et inculte. Il ne reste donc aux délibérants qu'un seul moyen de subsistance ; encore est-il onéreux et destructif de l'agriculture : c'est l'usage où sont les colons de voiturer clandestinement et à l'insu des propriétaires, le vin qui passe du Périgord dans le Limousin, usage qui entraîne la perte des bestiaux, celle des charrettes et enfin celle des terrains, par la perte des engrais.

Art. 3. Représentent les délibérants que la disproportion dans la contribution de l'impôt augmente leur indigence, parce que le seigneur et le curé de la paroisse jouissent d'une étendue immense de propriétés qui ne sont pas taxées; privilége d'autant plus funeste, qu'il s'étend, pour les droits de l'un comme pour ceux de l'autre, jusque sur les frais de culture, et enlève aux cultivateurs de cette paroisse les avances nécessaires pour faire renaître les produits de son crû. Il n'est donc pas douteux que les délibérants verraient un adoucissement à leur fardeau, si le seigneur, comme tous ceux qui perçoivent rentes dans la paroisse, et le curé, étaient imposés en raison de l'étendue des propriétés qu'ils y possèdent, comme en raison des revenus, droits seigneuriaux et décimaux qui passent dans leurs mains chaque année en déduction du contingent de chaque contribuable.

Art. 4. Que la répartition dans la contribution destinée au rachat des corvées soit à l'avenir plus exactement faite; que cette contribution s'étende aux paroisses voisines qui, jusqu'ici, en ont été affranchies. Qu'un certain nombre d'elles concourent à la perfection d'une certaine étendue de chemins qui leur sera indiquée, prélixée et assignée par potaux. Qu'en formant un syndicat,

(1) Nous publions ce cahier d'après un manuscrit des *Archives de l'Empire*.

elles soient appelées, en la personne de leur syndic, pour se présenter aux adjudications; que cet avantage aille jusqu'à leur donner la préférence sur les dernières enchères. Par ce moyen cette paroisse, comme celles qui lui seraient associées, jouirait du produit de l'économie de leurs rabais sur le devis.

Art. 5. Désirent les représentants qu'il soit avisé aux moyens d'adoucir les frais de recouvrement dans la levée des cens et droits seigneuriaux. Qu'il soit statué que les arrérages seront prescrits par le laps de cinq ans, tout ainsi que les rentes constituées ; cette demande paraît d'autant plus juste aux délibérants en ce qu'elle est également conforme à l'intérêt du seigneur et celui du tenancier ; par rapport au premier, en lui évitant le déguerpissement forcé et l'abandon de la culture des fonds qui sont dans sa mouvance, et par rapport au tenancier, en le prémunissant contre l'inconvénient trop réel et trop prouvé de payer deux fois, lorsqu'il a eu le malheur d'égarer la quittance ou lorsque sa confiance dans les agents du seigneur l'a dispensé d'en retirer une.

Désirent encore les délibérants sur cet objet, que les seigneurs se fassent une loi et obligent leurs préposés au recouvrement des cens et rentes, à exprimer dans leurs quittances la nature de la rente, l'espèce du grain sur lequel elle porte ainsi que sa qualité, et qu'ils déclarent la somme qu'ils reçoivent lorsque la rente a été payée en argent.

Art. 6. Ne cesseront les délibérants de représenter qu'un des impôts qui les grèvent le plus énormément, c'est la manière dont sont perçus et administrés les droits de contrôle des actes et autres droits y joints. Ils observent à cet égard, que c'est mal à propos et abusivement que l'on a porté et que l'on comprend à la quatrième classe des articles 35 et 89 du tarif de 1722, le laboureur qui, dans cette paroisse comme dans celles qui l'avoisinnent, n'est qu'un pauvre colon partiaire, que sa médiocre fortune doit faire appliquer à la sixième classe de ces deux articles. Cette perception étant la seule qui dût se pratiquer, augmenterait le produit de cet impôt en favorisant les dispositions de cette classe d'individus, qui désireraient également que les quatre droits d'insinuation résultant de l'article 5 du tarif fussent réduits à un seul, dans le cas de fidéicommis faits par des pères et mères sur la tête du survivant de l'un deux pour profiter à leurs enfants en tel nombre qu'ils soient, dès qu'ils ne sont pas substitués les uns aux autres, parce qu'alors n'y ayant qu'un d'eux qui puisse recueillir l'effet de l'institution par la volonté de l'héritier chargé de rendre, le salaire d'un seul droit doit suffire à la forme de cette disposition. Un motif qui devrait encore rendre favorable cette réclamation, c'est que les délibérants observent que les testaments faits entre enfants doivent être favorisés dans la société par un adoucissement des droits qu'ils peuvent opérer. Une autre raison, c'est que la confiance du testateur dicte toujours une pareille disposition et qu'elle naît toujours du désir d'imprimer aux enfants le respect et la soumission qu'ils doivent à leurs parents. Ce droit ne devrait pas exister dans les cas de donation en avancement d'hoirie de père et de mère aux enfants, pas plus que pour don d'usufruit par l'un des époux au survivant lorsque la disposition est testamentaire et qu'il y a des enfants.

Art. 7. Chargent les représentants de demander également la suppression des droits de centième denier et mi-centième denier auxquels sont assujetties les dispositions des articles ci-dessus. De même que la suppression du droit de centième denier perçu sur le principal des rentes et droits seigneuriaux que l'acquéreur est chargé de servir à la place de son vendeur. Cela leur paraît d'autant plus juste, que cette charge ne porte aucun bénéfice à l'acquéreur, et que loin de servir à accroître le prix des biens elle ne peut contribuer qu'à les avilir.

Art. 8. Les délibérants désireraient également obtenir la suppression des droits de contrôle qu'on perçoit depuis peu sur l'adjudication des baux des biens des mineurs passée devant les officiers de justice. Cette demande rentre dans l'espèce des perceptions des droits de contrôle à laquelle ne sont pas assujettis les actes de rigueur, et qui ne peuvent se passer devant notaire ; les biens des mineurs sont de cette nature.

Art. 9. Le droit de franc-fief n'aggrave pas moins le sort du roturier possédant fiefs ou biens nobles. Les délibérants sollicitent la bonté de Sa Majesté pour en réduire la perception, aux seuls droits et profits qui caractérisent les fiefs, et pour que ce droit ne soit payé qu'une fois par chaque roturier qui entrera en jouissance. Il est sensible que dans l'état actuel, sa perception qui se fait tous les vingt ans et à chaque ouverture de fief qui emporte une année et demie de revenus, sans affranchissement d'aucune autre imposition, ceux qui acquittent ces droits sont exposés à une ruine certaine.

Art. 10. Chargent expressément, les délibérants, leurs représentants, de ne consentir à rien de ce qui pourrait être statué dans les Etats généraux qu'autant qu'ils auraient obtenu de Sa Majesté de délibérer par tête et non par ordre, attendu que ce dernier mode de délibérer rendrait illusoire au tiers-état d'avoir un nombre de représentants égal à ceux de la noblesse et du clergé réunis.

Délibéré et arrêté par nous, habitants soussignés, composant la communauté de la paroisse de Miallet, et remis à sieur Jean Dabsat de Fougerat, François Fournier de la Roussie et à maître Profit, notaire royal, nommés pour nos députés, à l'effet de porter les présents cahiers de plaintes et doléances de représentations et d'y aviser conformément à icelles, tout ce qu'ils croiront convenable au bien de l'Etat et de notre paroisse en particulier. — *Signé* : etc., etc.

Nous, soussignés, députés de la communauté de Miallet dénommée ci-dessus, attestons que la copie ci-dessus et des autres parts transcrite a été prise mot pour mot sur le cahier présenté à l'assemblée générale de Saint-Yrieix, tenue le 9 mars.

Signé Dabsat de Fougerat, député.
Fournier de La Roussie, député.
Profit, député.

Miallet autrefois

Miallet (Dordogne) — **Gendarmerie Nationale**

SUD OUEST

L'agriculture du siècle passé

De la cuisine internationale au Rumeurs Bistro

Un chevalier dans l'ordre national du Mérite

Un arbre planté pour la loi de 1905

Une soixantaine de participants à la Mialletaise

Au club de l'Amitié, la pétanque a ses adeptes

Mobilisés pour la lutte contre les myopathies

De petits monstres ont défilé

Se tourner vers l'avenir après de durs moments

Pour mieux connaître le barrage

plein de projets
cheurs

496 kg de carpes pêchés lors de l'enduro

Une soirée choucroute à Miallet

120 kilos de truites déversées pour s'entraîner

Les pigeons font le spectacle

Succès du marché des producteurs de pays

Ils œuvrent pour le devoir de mémoire

Au Club de l'amitié, on a célébré Mardi gras

Miallet a la main verte, une nouvelle association

Ils ont chanté Noël

Quizz français

1/ Quel écrivain fut enseignant à Miallet?

2/ Vrai ou faux? Un curé de la paroisse de Miallet a été guillotiné.

3/ Quel était le nom originel de la Congerie?

4/ Vrai ou faux? Une maison close dans le bourg de Miallet, a existé.

5/ Vrai ou faux? Il y avait plus de quatre écoles sur la commune de Miallet.

6/ Combien de cimetières la commune a-t-elle eu ?

Do you know Miallet?

1/ Which writer was a teacher at Miallet?

2/ True or false? A parish priest from Miallet was guillotined.

3/What was the original name of La Congerie

4/True or false. There used to be a brothel on Avenue de Nontron?

5/ True or false. They were more than four schools in the commune of Miallet

6/ How many cemeteries did the commune have?

Mots mêlés Miallet

F	J	R	C	S	A	I	N	T	R	O	C	H
M	P	A	K	N	S	L	W	Y	T	N	A	I
U	L	O	P	Y	V	E	L	R	R	X	N	P
Y	A	D	G	C	L	U	Z	E	A	U	T	P
W	T	E	M	L	U	T	M	C	G	B	O	O
I	A	R	I	A	U	N	I	B	O	J	N	D
E	N	B	A	F	G	P	I	K	N	X	J	R
T	E	V	L	E	P	N	H	O	D	O	B	O
O	S	B	L	U	I	C	E	L	I	J	W	M
M	I	C	E	G	L	L	E	S	N	T	U	E
P	I	N	T	O	U	S	G	E	S	U	I	T
N	R	C	J	L	E	D	A	O	U	E	O	N
P	M	O	U	L	E	S	R	T	H	R	E	E
X	U	L	A	V	O	I	R	W	P	Y	B	V
O	J	Y	V	R	C	H	A	T	E	A	U	S
Y	O	I	R	X	U	P	B	A	T	C	K	I

CLUZEAU
MAGNESSE
MOULES
FORGES
RAGONDINS
CHATEAUX
MIALLET
HIPPODROME
PLATANES
SAINTROCH
PICARD
LAVOIR
CANTON
PINTOU
BARRAGE
COLY

Les numéros utiles

MEDECIN :
05 53 52 53 14

PHARMACIE:
05 53 62 84 25

Pharmacies de garde: Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, vous pouvez composer le 3237 sur votre téléphone. Un opérateur vous guidera alors dans votre recherche.

TAXIS, VSL :
05 53 62 85 59

KINESITHERAPEUTES:
Alvaro GARCIA
07 85 26 48 84
Thomas CHAPEYROUX
05 53 52 33 46

POMPIERS: 18

GENDARMERIE: 17

SAMU: 15

CENTRE ANTI-POISON:
05 56 96 40 80

RDE: EAU POTABLE :
05 53 24 95 19
Tél astreinte :
06 85 42 04 59

SPANC: 05 53 62 06 21

Une fête de famille? Une reunion?

<u>Le saviez-vous? Vous pouvez louer la salle des fêtes de Miallet !</u>

Les tarifs:?

- Habitants de Miallet: 1 journée: 100€, week-end (avec la cuisine): 150€

- Habitants hors commune de Miallet :1 journée: 150€, week-end (avec la cuisine): 250€

- Associations: 25€

Voire les modalités de réservations directement en mairie

Besoin de recevoir? De passage ?

<u>Le saviez-vous? Miallet dispose de cinq chambres !</u>

Les tarifs? De 35€ à 50€ selon la chambre
Pour toutes informations, renseignez-vous à la mairie.

Réponses au quizz

1/ Léonce Bourliaguet
2/ Vrai, en 1794, le curé Lolhiere
3/ Montcuq
4/ Vrai, Avenue de Nontron
5/ Vrai, une école de fille, une école de garçon, les deux dans le bourg, une école au Montéchabroulet, une école au Monthibus
6/ Trois: le premier de l'église, le deuxième à l'emplacement de l'ancienne école des filles, Avenue de Limoges et un troisième, celui que vous connaissez.

Answers « Do you know Miallet? »

1/ Léonce Bourliaguet
2/ True, the parish priest was guillotined in 1794
3/ Montcuq
4/ True, Avenue de Nontron
5/ True, the girls school and the boys school in the centerof the village, one in Montéchabroulet, one in Monthibus
6/ There were three cemeteries, one next to the church, the second on the site of the old girls shcool, the third is the one you know now

Calendrier des manifestations

Atelier Floral	02 Mars 2019
Repas Club de l'Amitié	05 Mars 2019
Soirée Théâtre	09 Mars 2019
Repas de la chasse	13 Avril 2019
Chasse aux oeufs	22 Avril 2019
Enduro carpiste au Barrage	Du 08 au 11 Mai 2019
Animation barrage	30 Juin 2019
Loto du Club de l'Amitié	30 Juin 2019
Marché des producteurs	19 Juillet 2019
Brocante, Vide grenier	14 Juillet 2019
Concours de pêche	21 Juillet 2019
Fête des moissons, Sanglier à la broche	04 Août 2019
Parcours pédestre à la découverte de Miallet	07 Septembre 2019
Course La Mialletaise	08 Septembre 2019
Loto de la pêche	21 Septembre 2019
Soirée Beaujolais	16 Novembre 2019
Marché de Noel	Décembre 2019

Bulletin municipal de Miallet

Photos:
Jean Louis Cordier,
Isabelle Roussarie,
Julien Navarre,
Baptiste Marceteau,
Stéphane Nerisson
Peintures:
Elzbieta Raczynska
Georgette Danede
Soretha De Villiers

Retrouvez-nous sur Facebook:
Commune de Miallet

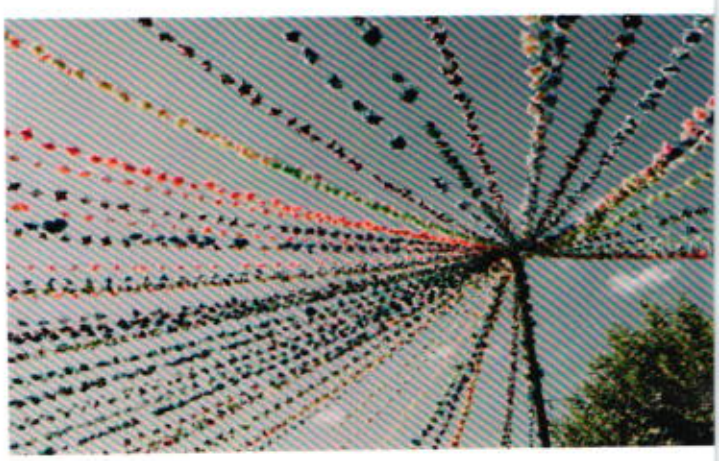

Parc naturel régional Périgord-Limousin
Parc Périgord-Limousin

Communauté de communes Périgord Limousin

Impression D&clics atelier graphique - Thiviers